



# PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION 2023-2024



**Nom de l'école :** École secondaire de la Baie-Saint-François (CSSVT)

**Nombre d'élèves :** Environ 1600

**Directeur principal :** Joel Mercier

**Directeur adjoint :** Aziz Taoussi

## ÉNONCÉ EN LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF

Le plan de lutte est un outil important dans le maintien d'un milieu de vie accueillant, sécuritaire, équitable et bienveillant pour tous. Il fait partie des déterminants communs à tous les axes d'intervention du plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire. Il contribue aussi, par les stratégies efficaces qu'il déploie, au bien-être psychologique et physique de nos élèves, qui est l'un des enjeux prioritaires du projet éducatif de l'école.



## MEMBRES DU COMITÉ

**\*\*\* Nous aimerions avoir un minimum de deux enseignants dans ce comité pour l'année 2023-2024. Idéalement, un enseignant du 1<sup>er</sup> cycle, du 2<sup>e</sup> cycle et un enseignant en adaptation scolaire.**

Enseignant(e)s : Yurisan Posada

Agente de réadaptation : Josiane Guerin

Techniciennes en éducation spécialisée : Janie St-Aubin, Vanessa Martel

Date d'approbation au conseil d'établissement : 27 février 2024



**VAINQUONS ENSEMBLE  
L'INTIMIDATION !**



## PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

École secondaire de la Baie-Saint-François

Édition 2023-2024

MISE EN CONTEXTE	
DÉFINITIONS	<p><b>CONFLIT</b> : Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité et se sentent libres de donner leur version. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. (réf. CS HARRICANA)</p>
	<p><b>INTIMIDATION</b> : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (Loi sur l'instruction publique, Art.13, 1.1) Ce qui distingue les conflits du harcèlement et de l'intimidation, c'est le déséquilibre entre les forces de l'agresseur et celles de la victime ainsi que la répétition de la violence, qu'elle soit verbale ou physique.</p>
	<p><b>VIOLENCE</b> : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Loi sur l'instruction publique, Art.13, 3)</p>
	<p><b>ACTES DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL</b> : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. Référence à la définition de la violence à caractère sexuelle inscrite à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.</p>



## PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

École secondaire de la Baie-Saint-François

Édition 2023-2024

1. ANALYSE DE LA SITUATION	
<b>PORTRAIT DE L'ÉCOLE</b>	<p>Nombre d'élèves : Environ 1600 Âge des élèves : 12 à 17 ans, certains élèves EHDAA fréquentent jusqu'à l'âge de 21 ans Niveau des élèves : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, GADP, GADAF, SA, PREDEP, TRANSIT Répartition des élèves : 80% au secteur régulier et 20% en adaptation scolaire Indice de défavorisation: 10 Membres du personnel : environ 200</p>
<b>CAS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION</b> <b>2022-2023</b> <p>Statistiques selon nos interventions</p> <p><i>À noter les points suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li><i>Il s'agit bien de la première année de retour à la normale après le COVID</i></li><li><i>Un changement des critères de traitement des données</i></li></ol>	<p>Nombre d'élèves : 1453 Nombre total de cas documentés (suspensions) : 351 cas (augmentation de 85 cas) Violence physique : 144 cas (diminution de 18 cas) Violence verbale : 145 cas (augmentation de 82 cas) Intimidation : 33 cas (augmentation de 15 cas) Violence envers un adulte : 13 cas (aucun changement)</p> <p>Provenance des élèves suspendus pour violence ou intimidation :</p> <p>1<sup>er</sup> cycle (GADP, SA, G1, G2) : 231 / 351 = 66% (Une diminution de 19%)</p>



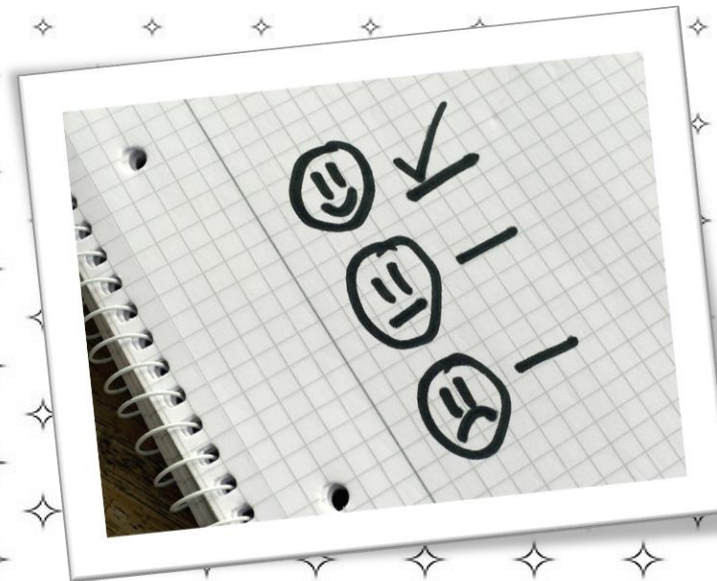
OBSERVATIONS TIRÉES DU QUESTIONNAIRE :  
Portrait du climat et de la violence dans notre établissement

1- Personnel scolaire

- La violence verbale est perçue comme la plus importante.
- Les corridors, les escaliers, la cour d'école et la classe sont les endroits où ils voient le plus de violence.
- En général, les gens se sentent en sécurité dans l'école.

2- Les élèves

- En général, les jeunes se sentent bien et en sécurité dans l'école.
- La violence verbale est perçue comme la plus importante.
- Les corridors et le terrain de l'école sont les endroits où ils voient le plus de violence.



## Violence à caractère sexuel (élèves)

### Analyse de la situation

Dans le sondage (Portrait du climat et de la violence dans notre établissement) effectué l'année dernière, nous avons pu ressortir des éléments présentés dans le tableau ci-dessous. Ces derniers sont répartis selon deux formes directe et indirecte.



	De la part de pairs	Très souvent (1 fois au + par semaine)	Souvent (2 à 3 fois par mois)	Quelques fois (1 à 2 fois par an)	Jamais
<b>Forme directe : Insultes, menaces</b>	Traité de noms à connotation sexuelle (ex : tapette, gouine)	13,1	5,7	13,8	67,5
	Subi gestes ou mots déplacés à connotation sexuelle	6,6	7,6	14,2	71,6
<b>Forme indirecte : plateforme électronique</b>	Reçu une demande de photo/vidéo osée de soi via internet	8,3	7,6	12	72,1
	Envoyé une photo/vidéo osée de soi via internet sans qu'on leur ait demandé	3	5,6	5,5	85,9



<b>2. MOYENS DE PRÉVENTION</b>		
<b>2.1 Planification des activités</b>		
<b>Personnes ciblées</b>	<b>Activités</b>	<b>Dates</b>
Tous les élèves	Activités artistiques	<b>Août 2023 – journée d'accueil</b>
Tous les élèves	Journée d'accueil (présentation du Code de vie) Inviter : MDJ, Pacte de rue, Projet Vigilance, Liberté de choisir  Tous les enseignants en collaboration avec l'équipe de direction	<b>15 septembre 2023</b>  Fête de la rentrée
Aucune	Mise en place d'un comité sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour gérer les activités de prévention	<b>Septembre et octobre 2023</b>
Tous les élèves	Activités parascolaires	<b>Septembre 2023 à juin 2024</b>
Tous les élèves	La Halte Clientèle : jeunes isolés, anxieux Objectifs : découverte de passions, intérêts, se sentir bien le midi, occuper les élèves positivement. <b>Partenaires : MDJ, CréActions, PraQ et autres partenaires</b> <b>Activités parascolaires à impliquer : échecs, murale, couture et autres activités</b>	<b>Mi-septembre 2023 à juin 2024</b>  Ouverture dès 12h05



2. MOYENS DE PRÉVENTION		
2.1 Planification des activités		
Personnes ciblées	Activités	Dates
Sec. 1-2 SA et GADP	Atelier sur l'intimidation (tous les groupes de sec. 1, GADP, SA et sec. 2) offert dans les classes en début de chaque année. Selon la LIP.76 <i>Lien avec la présentation du Code de vie</i>  <b>Objectif</b> : Enseignement des comportements attendus + présentation de l'intimidation et du Plan de lutte	<b>Du 4 au 15 décembre 2023</b>  <b>Sec. 1</b> : tournée de classe commencée par les TES dans la semaine du 4 décembre 2023 et s'est poursuivie au retour du congé de Noël  <b>Sec. 2</b> : tournée de classe faite par les TES dans la semaine du 4 décembre 2023  <b>SA</b> : tournée de classe faite par les TES semaine du 4 décembre 2023  <b>GADP</b> : tournée de classe faite par les TES semaine du 4 décembre 2023
Sec. 1-2 SA et GADP	Explication du plan de lutte et du protocole d'intimidation à tous les élèves Annexe 7 (PPT) + mise à jour de l'affichage + méli-mémo <b>Envoi à faire aux parents</b> : <b>Dépliant</b> : Lien page Facebook pour vidéo	
Tous les membres du personnel	Explication du plan de lutte et du protocole aux enseignants et autres membres du personnel <b>Déposer le protocole et le dépliant sur le site Internet de l'école</b>	<b>Assemblée générale janvier 2024</b>





<b>2. MOYENS DE PRÉVENTION</b>		
<b>2.1 Planification des activités</b>		
<b>Personnes ciblées</b>	<b>Activités</b>	<b>Dates</b>
Tous les élèves	Explication du plan de lutte et du protocole d'intimidation à tous les élèves + mise à jour de l'affichage + méli-mémo <b>Envoi à faire aux parents :</b> Dépliant Lien page Facebook pour vidéo	<b>Janvier 2024</b>
Sec. 1-2 SA - GADP FMS - FPT 1	Atelier : communiquer sans attaquer (TES) Niveau 2 : sous-groupes de besoin	<b>Janvier 2024</b>
Sec. 4 TRANSIT FPT 2-3	Atelier par Accueil pour elle et la policière-école PROJET XOX	<b>Janvier et février 2024</b>
Sec 2 SA2-3 GADP 2-3	Atelier par la policière-école MISSION TECHNOLOGIQUE En équipe avec une intervenante (avec préparation) Malheureusement, ces deux ateliers n'ont pas eu lieu (à revoir pour l'année prochaine)	<b>Février 2024</b>



<b>2. MOYENS DE PRÉVENTION</b>		
<b>2.1 Planification des activités</b>		
<b>Personnes ciblées</b>	<b>Activités</b>	<b>Dates</b>
Sec 1 et SA	Conférencier Alain Pelletier (Intimidation selon toutes ses formes : physique, verbale et à connotation sexuelle)	<b>26 mars 2024</b> 2 périodes le matin
Sec. 3	Atelier par Justice Alternatives La judiciarisation des actes de violence : physiques, verbaux et/ou à connotation sexuelle	<b>Mars 2024</b>
Tous les niveaux	Semaine Rose et de la gentillesse (Chandail Rose) par les services de l'école et les enseignants	<b>Du 15 au 19 avril 2024</b>
Sec. 3	Pièce de théâtre : Embrasse-Moi (Si tu veux) Théâtre Parminou La pièce traite le consentement et l'ITSS	<b>7 mai 2024</b>
Tous les élèves	*Reaching out* Implication des partenaires en approche de proximité Pacte de rue, Aire Ouverte, Vigilance et MDJ	<b>Toute l'année de manière formelle sous invitation et informelle sur présence à l'école</b>



## Violence à caractère sexuel

Tous les ateliers animés à l'école qui portent sur l'intimidation contiennent un volet traitant la violence à caractère sexuel.  
Ces ateliers ont pour objectif :

- La prévention auprès des élèves
- La sensibilisation des élèves à ce phénomène,
- D'expliquer la judiciarisation de ces actes,
- Aussi, les démarches à suivre pour dénoncer ou témoigner (agresseur, victime et/ou témoins)

Sec 1 et SA	Conférencier Alain Pelletier (Intimidation selon toutes ses formes : physique, verbale et à connotation sexuelle)	<b>26 mars 2024</b> <b>2 périodes le matin</b>
Sec. 3	Atelier par Justice Alternatives La judiciarisation des actes de violence : physiques, verbaux et/ou à connotation sexuelle	<b>Mars 2024</b>
Tous les niveaux	Semaine Rose et de la gentillesse (Chandail Rose) par les services de l'école et les enseignants	<b>Du 15 au 19 avril 2024</b>
Sec. 3	Pièce de théâtre : Embrasse-Moi (Si tu veux) Théâtre Parminou La pièce traite le consentement et l'ITSS	<b>7 mai 2024</b>
Tous les élèves	*Reaching out* Implication des partenaires en approche de proximité Pacte de rue, Aire Ouverte, Vigilance et MDJ	<b>Toute l'année de manière formelle sous invitation et informelle sur présence à l'école</b>



2.2 Outils et services
Présence plancher des TES et TTS sur les heures de classe
Surveillance des enseignants ( <i>matin, pause, dîner et autobus</i> )
Agents de sécurité (3) présents sur les heures de diner et les pauses, dans les toilettes sur les heures de classe
Policrière communautaire attitrée à notre école
1 travailleur de rue attitré à notre école (Pacte de rue)
Présence de 4 TES-école, 1 TTS, une psychoéducatrice et deux agentes de réadaptation pour, entre autres, la gestion des conflits
Utilisation de Mozaïk Portail
Utilisation du système de référence (par courriel avec le formulaire de référence déposé dans le COMMUN PROF ou dans la boîte aux lettres du secrétariat)



## Violence à caractère sexuel

Toutes les personnes (internes/externes) impliquées dans les services accordent une importance particulière aux événements en lien avec la question de violence à connotation sexuelle et s'assurent que les élèves soient bien assistés dans les démarches à entreprendre. Aussi, elles les guident vers les ressources et les personnes attitrées à l'école ou/et au centre de Services Scolaire (CSS), afin de bien les aider à s'y retrouver et mieux cheminer.

3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS	
<b>Distribution</b> d'un dépliant sur l'intimidation sous toutes ses formes : physique, verbale et à <b>connotation sexuelle</b>  <b>Annexe 1- Dépliant</b>	Remise du dépliant aux parents de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>re</sup> secondaire : Lors de la soirée d'accueil en début d'année, le tuteur explique aux parents le dépliant remis dans la chemise de documents.</li><li>• 2<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire : Dès la 1<sup>re</sup> offense d'intimidation ou de violence sous toutes ses formes (physique, verbale ou à <b>connotation sexuelle</b>) d'un élève, le dépliant est envoyé aux parents.</li></ul>
	Le dépliant sera disponible sur le site Internet de l'école.
	Le dépliant sera disponible au secrétariat de l'école.
	Le dépliant sera disponible sur la page Facebook de l'école.



3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS	
Atelier Parent-enfant avec un intervenant	À la 3 <sup>e</sup> offense, on invite les parents à participer à un échange parent-enfant-intervenant traitant de l'intimidation et de la violence. Cette rencontre peut se faire au moment de la réintégration de l'élève à la suite d'une suspension par exemple.
Vidéo concernant la violence et l'intimidation sous toutes ses formes (physique, verbale et à connotation sexuelle)  <i>Titre : Vainquons ensemble l'intimidation</i>	La vidéo sera disponible sur le site Internet de l'école.
	La vidéo sera disponible sur la page Facebook de l'école.
Code de vie	Les parents doivent prendre connaissance du Code de vie en ce qui a trait au respect en général, des règlements et signer l'agenda en début d'année.





## Violence à caractère sexuel

Dans une situation à connotation sexuelle, la collaboration des et avec les parents est d'une grande importance. Dans toutes les actions prises ou à entreprendre, ils doivent être au premier plan. Ce volet sera explicitement indiqué dans l'agenda pour l'année prochaine 2024-2025.

4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ	
Parler directement à un adulte	Un élève peut dénoncer une situation verbalement à : <ul style="list-style-type: none"><li>• Un adulte responsable de l'école qui verra à référer l'élève au service approprié.</li><li>• Un adulte à l'extérieur de l'école qui communiquera avec l'école (tuteur, enseignant, direction, etc.) afin d'en être informé.</li></ul>
Utilisation de la boîte aux lettres des TES	La boîte aux lettres des TES est située à côté du local B1026. Les élèves peuvent utiliser des formulaires papiers pour dénoncer des situations d'intimidation : physique verbale ou à connotation sexuelle.
Publicité concernant les modalités de signalement  <b>Annexe 2 – Affiche/Publicité</b>	Une publicité des différentes formes d'intimidation (physique, verbales ou à caractère sexuel) et des modalités de signalement sera affichée partout : <ul style="list-style-type: none"><li>• Sur les murs de l'école : cafétéria, entrées, salle d'accueil, toilettes, etc.;</li><li>• Sur le site Internet de l'école;</li><li>• Sur la page Facebook de l'école ;</li><li>• Dans l'agenda.</li></ul>
Confidentialité	Les plaintes seront traitées de façon confidentielle.



## Violence à caractère sexuel

Toutes les modalités décrites dans le tableau dressé ci-dessus, s'appliquent parfaitement aux événements à caractère sexuel. Sans oublier que ce type de situation requiert une attention particulière dans nos interventions.

5. ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE EST CONSTATÉ	
Conception d'une feuille résumant les actions à prendre  <b>Annexe 3 – Résumé des actions à prendre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remise à tous les membres du personnel de l'école en début d'année scolaire; ou présenter en AG;</li><li>• Disponible sur le site Internet de l'école;</li><li>• Affichée dans les bureaux de chacun des intervenants.</li></ul>
<b>Les Actions</b>	1. La personne qui reçoit la plainte décide de gérer la plainte ou de référer à un intervenant responsable selon la gravité de la situation.
	2. La personne qui gère la plainte recueille tous les faits (dates, lieux, témoins, etc.)
	3. La personne qui gère la plainte fait une évaluation exhaustive de la situation (répétition, rapport de force, danger, loi, etc.)
	4. La personne qui gère la plainte établit les conséquences selon l'analyse de la situation.





## Violence à caractère sexuel

Le traitement d'une plainte pour violence à connotation sexuelle suit le même processus.

1. La personne qui reçoit la plainte décide de gérer la plainte ou de référer à un intervenant responsable selon la gravité de la situation.
2. La personne qui gère la plainte recueille tous les faits (dates, lieux, témoins, etc.).
3. La personne qui gère la plainte fait une évaluation exhaustive de la situation (répétition, rapport de force, danger, loi, etc.).
4. La personne qui gère la plainte établit les conséquences selon l'analyse de la situation.

<b>6. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME / TÉMOIN / AGRESSEUR / PARENT</b> (Tout intervenant de l'école qui reçoit ou est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence doit intervenir).	
Mesures d'aide et de soutien	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaborer avec les parents</li><li>• Plan d'action avec un contrat (pour l'intimidateur) – <b>Annexe 4 : Contrat de réintégration</b></li><li>• Groupe d'habiletés sociales (assister à des ateliers)</li><li>• Offrir un soutien et suivi par un intervenant (TES ou psychoéducatrice)</li><li>• Assurer la sécurité d'un agresseur lors de sa réintégration à l'école</li><li>• Informer les enseignants de la situation</li><li>• Bénéficier d'un interdit de contact</li><li>• Recevoir un geste réparateur (si la victime donne son consentement)</li><li>• Référer à des services externes (Ex. : CSSS, santé mentale jeunesse, DPJ, etc.)</li><li>• Formuler une plainte à la police si des actes criminels ont été commis (au besoin seulement).</li></ul>
Post-suivi de l'événement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Selon le besoin, rencontrer la victime et/ou le témoin par la suite pour assurer un soutien.</li></ul>



## Violence à caractère sexuel

Les élèves impliqués (agresseur, victime, témoins, etc.) seront référés vers des ressources plus spécialisées pour avoir l'aide spécifique dont ils ont besoin selon la nature, l'intensité et le degré de gravité des gestes posés, tout en tenant compte des implications et de la posture de chaque élève, est-ce une victime, un agresseur ou témoin.

### Mesures d'intervention selon le continuum de la gravité des gestes

#### Démarche de gestion pour les auteurs de gestes d'intimidation et/ou de violence (physique, verbale ou à caractère sexuel)

Tout intervenant de l'école qui reçoit ou est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence doit intervenir

<b>Exemples de gestes d'intimidation</b>	<p>L'identification du degré nécessite le jugement et l'analyse de la situation par l'intervenant en fonction du comportement d'intimidation ou de la nature de la violence (verbale, physique ou à connotation sexuelle). Les degrés d'un événement sont évalués en fonction de leur fréquence (*comptabilisation des événements), leur intensité, leur constance et leur persistance.</p> <p>(Injurier, se moquer, mépriser, répandre des rumeurs, ridiculiser, bousculer, rabaisser, écrire des graffitis, vandalisme, chantage, infliger des blessures corporelles, frapper, manipuler, menacer, voler une personne, humilier, détruire des biens, cracher sur une personne, isoler une personne, etc).</p>
<b>Interventions auprès des victimes et des témoins</b>	<p><b>Intervention auprès de la victime :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Éloigner l'élève et le rencontrer seul</li><li>• Rencontre avec l'élève par la direction ou par un intervenant</li><li>• Identifier l'état de l'élève (est-il blessé, a-t-il peur, vit-il de la détresse?)</li><li>• Recueillir l'information : Que s'est-il passé, personnes impliquées, combien de fois, y-a-t-il un témoin, etc.</li><li>• Assurer à l'élève qu'un suivi sera fait et que des mesures seront prises</li><li>• Rédiger un compte-rendu sur l'incident</li><li>• Téléphoner aux parents ou communiquer par écrit</li></ul> <p><b>Intervention auprès du témoin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontrer les témoins</li><li>• S'assurer que les élèves vont bien</li><li>• Nommer le comportement constaté et indiqué qu'il est inacceptable<ul style="list-style-type: none"><li>• Nommer l'importance de dénoncer</li><li>• Téléphoner aux parents ou communication écrite s'il y a lieu</li></ul></li></ul>



	DEGRÉ 1 ou LÉGER	DEGRÉ 2 ou MODÉRÉ	DEGRÉ 3 ou GRAVE
<b>Mesures d'interventions et sanctions possibles auprès de l'agresseur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre par l'intervenant pour analyse de la situation;</li> <li>• Avertissement;</li> <li>• Appel aux parents ou communication par courriel;</li> <li>• Excuses verbales auprès de la victime via une rencontre supervisée par un intervenant s'il y a lieu;</li> <li>• Retenue ou suspension à l'interne;</li> <li>• Geste de réparation en fonction du comportement reproché.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre par l'intervenant pour analyse de la situation;</li> <li>• Rencontre de l'agresseur par la direction</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Excuses verbales auprès de la victime via une rencontre supervisée par un intervenant s'il y a lieu;</li> <li>• Retenue à l'interne;</li> <li>• Geste de réparation en fonction du comportement reproché;</li> <li>• Suspension externe;</li> <li>• Rencontre de réintégration obligatoire avec les parents et la direction (compléter le plan d'action "Non à l'intimidation et la violence" voir annexe 4);</li> <li>• Interdiction de contact avec la victime pour un temps déterminé;</li> <li>• Possibilité de rencontre avec un policier;</li> <li>• Assignation de lieux ou de tâches constructives durant les moments hors classe pour un temps déterminé;</li> <li>• Travaux communautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre par l'intervenant pour analyse de la situation;</li> <li>• Rencontre de l'agresseur par la direction;</li> <li>• Appel aux parents;</li> <li>• Excuses verbales auprès de la victime via une rencontre supervisée par un intervenant s'il y a lieu;</li> <li>• Retenue à l'interne;</li> <li>• Geste de réparation en fonction du comportement reproché;</li> <li>• Suspension externe;</li> <li>• Rencontre de réintégration obligatoire avec les parents et la direction (compléter le plan d'action "Non à l'intimidation et la violence" voir annexe 4);</li> <li>• Interdiction de contact avec la victime pour un temps déterminé;</li> <li>• Possibilité de rencontre avec un policier;</li> <li>• Assignation de lieux ou de tâches constructives durant les moments hors classe pour un temps déterminé;</li> <li>• Travaux communautaires.               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement d'école;</li> <li>• Expulsion du CSSVT.</li> </ul> </li> </ul>



## Violence à caractère sexuel

Cette démarche de classification selon le degré de gravité du geste posé s'applique aussi bien à un cas de violence à caractère sexuel. Dans cette situation, on se placera rapidement dans le degré 2 ou 3 et appliquer les mesures d'interventions et les sanctions qui s'imposent. Aussi, il peut y avoir judiciarisation de l'incident, si la victime et ses parents décident de porter plainte à la police. Les parents vont être informés de leur droit de demander l'assistance de la personne désignée par le Centre de Services Scolaire (CSS).

**Consignation de chaque évènement dans un dossier informatisé pour des fins statistiques.**



## ANNEXE 1 : DÉPLIANT REMIS AUX PARENTS

### INFORMATIONS UTILES

---

**ERDF**  
450-371-2004

---

**TEL-JEUNES**  
1-800-263-2266  
PAR TEXTO:  
514-600-1002  
**CLAVARDAGE ET SITE:**  
<https://www.teljeunes.com/>

---

**FONDATION JASMIN ROY**  
514-393-8772  
SITE  
<https://fondationjasminroy.com/>  
PAGE FACEBOOK:  
<https://www.facebook.com/FondationJasminRoy>

---

**EDUCALOI:**  
<https://educaloi.qc.ca/capsules/intimidation-et-la-violence-a-l-ecole/>

---

**PORTAIL SANTÉ MONTRÉGIE:**  
<http://www.santemontregie.qc.ca/ouest>

---

École de la Baie-Saint-François  
 Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands  
 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

### INTIMIDATION

- Rapport entre deux élèves ou groupes où l'un agresse l'autre volontairement ou non.
- Désir de gagner, s'imposer à l'autre par la force.
- Rapport inégalitaire: Il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux.
- À caractère répétitif.

### CONFLIT


- En général, les forces sont égales entre les deux élèves
- Les élèves impliqués se connaissent et sont parfois des amis.
- Le conflit n'est pas prévu.
- Une situation normale, pas nécessairement négative
- Un désaccord entre deux ou plusieurs personnes, sur un point de vue ou sur des valeurs

### VIOLENCE

- Un geste intentionnel
- N'est pas nécessairement de l'intimidation
- N'est pas nécessairement un conflit
- Dans le but de blesser une personne

### ACTES DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

- Paroles, gestes, attitudes ou comportements à connotation sexuelle
- Cyberintimidation (médias sociaux, moyens technologiques)



Vainquons ensemble l'intimidation!

## CONSEILS AUX PARENTS

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

### ÊTRE UN MODÈLE POUR SON JEUNE

- Vous êtes un MODÈLE pour vos enfants.
- Soyez soucieux de bien vous comporter en société.
- Donnez l'exemple de réactions appropriées lors d'un conflit.
- Impliquez-vous dans la prévention de l'intimidation.
- Discutez et échangez au sujet de l'intimidation.
- N'agissez jamais sur le coup de l'émotion.



### ÊTRE ENCADRANT



- Les relations frères / sœurs sont des modèles de base pour les relations sociales.
- Établissez des règles, des limites claires et des conséquences éducatives pour tout comportement agressif.
- Mettez sur la réparation des torts.



### OUTILLER SON JEUNE

- Pratiquez des scénarios de ce qu'on peut dire ou faire si on est victime d'intimidation.
- Profitez de situations vues à la télévision ou sur le web pour discuter avec votre enfant.
- Profitez des moments où votre enfant à des amis à la maison pour lui apprendre à gérer des conflits, à exprimer correctement une frustration.



### MAINTENIR LE LIEN AVEC SON JEUNE ET L'ACCOMPAGNER DANS SA DÉMARCHÉ

- Votre enfant doit se sentir en confiance pour parler d'une situation.
- Évitez de le juger.
- Tentez de comprendre ce qu'il vit, ne minimisez pas la situation.
- Expliquez l'importance de dénoncer.
- Discutez avec votre enfant de ses relations avec ses amis.
- Si votre enfant dit être victime d'intimidation, évitez de lui conseiller de régler la situation par la violence.

## ANNEXE 2 : Affiche / Publicité / Sensibilisation

**EBSF** VAINQUONS ENSEMBLE  
**L'INTIMIDATION**

**VIOLENCE SEXUELLE**

**CYBERINTIMIDATION**

**VIOLENCE VERBALE**

**VIOLENCE PHYSIQUE**

**SI TU ES ...**  
**VICTIME, TÈMOIN OU ACTEUR DE VIOLENCE**

- Parles-en à un adulte de l'école : il pourra t'orienter vers les services appropriés.
- Remplis le formulaire de demande de rencontre des T.E.S.
- Téléphone à l'école : (450) 371-2004
- Consulte le site Internet de l'école
- Appelle Tel-Jeunes : 1 (800) 263-2266

© COMITÈCOMM. EBSF 2024

## ANNEXE 3 :

### RÉSUMÉ DES ACTIONS À PRENDRE



#### Déclaration de l'évènement à :

- la direction ;
- un intervenant (TES, psychoéducatrice, autre) ;
- un enseignant.e ;
- un autre personnel de l'école.

La personne qui reçoit la déclaration décide de

- Gérer la plainte s'il est question d'un conflit simple ne nécessitant aucune enquête exhaustive.
- Gérer la plainte si un suivi a déjà été débuté avec l'élève.
- Faire appliquer les conséquences appropriées si nécessaire

#### Référer à une TES école

Analyser la situation afin de déterminer la nature de l'évènement (intimidation ou conflit) et aussi son degré de gravité

#### Recueil des détails de l'évènement

Les faits, les dates, les lieux, les témoins, preuves (caméra, textos), etc.



#### Évaluation selon les critères

- Est-il question de gestes, paroles ou d'actes d'intimidation exercés de façons répétitives?
- L'intensité des paroles, actes ou gestes doit également être considérée afin de déterminer si nous sommes en présence d'intimidation et par le fait même identifier la nature de cette dernière (manifestations verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle). Ex. dire à une personne « *je vais te tuer* » est une phrase dont la répétition n'est pas nécessaire pour être qualifiée d'intimidation puisqu'il est question d'une menace grave et directe. Cependant, dire à une personne « *tu es laide* » est une phrase blessante certes et pour être qualifiée d'intimidation, ça nécessite la répétition ou la combinaison avec d'autres phrases ou actes blessants. Étant donné qu'elle ne menace pas directement la personne, l'intensité est moindre.
- Évaluer le rapport de force, l'intention de nuire de(s) auteur(s)
- Y a-t-il infraction à la loi ?
- Y a-t-il un danger ?
- Est-ce une première offense ou une récidive ?

#### Mesures et sanctions

- Établir les conséquences établies selon l'analyse de la gravité de l'évènement (se référer à la grille de conséquences)
- Faire paraître les interdits de contacts s'il y a lieu
- Assister l'élève s'il doit déposer une plainte à la police
- Référer les élèves nécessitant un soutien psychologique et/ou leur fournir un soutien
- Informer les parents de la situation
- Informer les parents de leur droit de demander l'assistance de la personne désignée par le CSS
- Transmettre à la direction générale un rapport sommaire qui fait mention de la nature des événements qui se sont produits ainsi que des suivis qui leur ont été donnés
- Colliger l'évènement sur le SPI





## ANNEXE 4 : Contrat de réintégration

### Mon plan d'action : Vainquons ensemble l'intimidation !

Afin de réintégrer l'école et de respecter le protocole pour contrer l'intimidation et la violence, je, \_\_\_\_\_, reconnais avoir été l'auteur d'actes d'intimidation.

En conséquence, je m'engage à adopter de nouveaux comportements qui me permettront de respecter le code de vie de l'école et, par le fait même, d'assurer la sécurité et la quiétude de tous les élèves et particulièrement la ou les personnes atteint(e)s dans cette situation.

#### Rappel des définitions :

- **Intimidation** : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
- **Violence** : « Toute manifestation de force, de forme verbale, physique, sociale, psychologique, économique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »
- **Actes de violence à caractère sexuel** : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. Référence à la définition de la violence à caractère sexuelle inscrite à la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

Afin de réintégrer l'école de façon adéquate et de bien comprendre la gravité de mes gestes et/ou de mes paroles, je, \_\_\_\_\_, m'engage à rencontrer un intervenant de l'école et à collaborer.

Notes d'encouragement des parents :

---

---

**Je réalise qu'une récidive entraînera des mesures spéciales plus sévères.**

Je m'engage à respecter le code de vie de l'école et à mettre les comportements choisis en place dès maintenant et à y consacrer tous mes efforts.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Signature de l'intervenant

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction